



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Au cours de la saison 2022/2023, la Commission a, en réunion plénière du 23/04/2023, fait le bilan des installations classées, des installations restant à classer et établi le calendrier de contrôle des éclairages pour 2023.

Au cours des différentes visites effectuées pendant la saison, la Commission a proposé les différents classements suivants :

### TERRAINS

- Classement Initial en niveau T4SYN : 1
- Classement Initial en niveau T7PN : 1
- Confirmation de classement en niveau T5PN : 5
- Confirmation de classement en niveau T6PN : 2
- Confirmation de classement en niveau T7PN :1
- Changement de niveau de classement de T5PN en T4PN : 1
- Changement de niveau de classement de T5PN en T6PN : 1
- Changement de niveau de classement de T7PN en T5PN : 1
- Changement de niveau de classement de T7PN en T6PN :1
- Changement de niveau de classement de T7SYN en T5SYN : 1
- Retrait de classement installations : 10
- Demande d'avis préalable Vestiaires :2
- Demande d'avis préalable arrosage :1
- Demande d'avis préalable éclairage :2
- Total : 30**

### GYMNASES

- Classement initial en niveau Futsal 3 : 1



## ECLAIRAGES

Classement Initial éclairage en niveau E4 LED :1

Confirmation de classement éclairage en niveau E4 :4

Confirmation de classement éclairage en niveau E5 : 2

Confirmation de classement éclairage en niveau E6 :14

Confirmation de classement éclairage en niveau E7 :3

Classement Initial éclairage en niveau E Futsal 3 :1

**Total : 25**

**Au cours de la saison 2022/2023, la Commission a aidé à l'élaboration et a proposé à la LFA**

**9 dossiers FAFA :**

## EQUIPEMENTS

**Dossier : 8611220801 – Vichy Communauté – Stade Boucle des îles 2 – NNI 03 023 01 01**

Création ou travaux de mise en conformité réglementaire d'un ensemble vestiaires

**Dossier : 8611221003 – Mairie de SAINT MENOUX – Stade Saint Germain – NNI 03 247 01 01**

Sécurisation – Clôture de l'installation

**Dossier : 8611230101 – Mairie de MONTMARAULT – Stade Municipal – NNI 03 186 01 01**

Sécurisation – Clôture de l'installation

**Dossier : 8611230102 – Mairie de SAINT VICTOR – Stade de l'Oiseau – NNI 03 262 01 01**

Création ou mise en conformité d'un éclairage

**Dossier : 8611230201 – Mairie de CHANTELLE – Stade Louis TARENTOLA – NNI 03 053 01 01**

Renforcement/Amélioration d'un terrain en gazon naturel – Arrosage intégré

**Dossier : 8611230301 – Mairie de TRONGET – Stade Municipal – NNI 03 292 01 01**

Création ou mise en conformité d'un éclairage

**Dossier : 8611230302 – Mairie de COMMENTRY – Espace François MITTERAND – NNI 03 082 02 01**

Création d'un Club House



**Dossier : 8611230401 – Mairie de VARENNES SUR TECHE – Stade Municipal – NNI 03 299 01 01**

Sécurisation – Filets Pare – Ballons

**Dossier : 8611230601 – Vichy Communauté – COS Pierre COULON – NNI 03 023 66 01**

Création d'un terrain de Beach Soccer

**La Commission Départementale rappelle que pour tout projet concernant les terrains et leurs équipements, les éclairages, une concertation préalable est nécessaire afin d'éviter toutes erreurs préjudiciables à un classement aux normes fédérales ou entraînant des travaux injustifiés.**

**Elle rappelle également aux clubs, propriétaires privés et aux collectivités locales, que seuls les terrains et installations sportives conformes au règlement et classés par la FFF peuvent être utilisés en compétitions officielles et suivant le niveau de compétition pratiqué.**

Je remercie les collectivités et les clubs pour le bon accueil réservé lors de nos visites, mes collègues de la Commission pour leur implication et la qualité de leur travail, le service administratif du District pour sa gestion rigoureuse de nos dossiers.

**Président CDTIS  
Michel DUCHER**

